

Questions orales

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, l'honorable député est en retard sur les développements dans ce domaine. Des tests ont été faits sur les Indiens du Nord du Québec, dans la région de Mistassini. Certains d'entre eux ont été examinés par l'Institut neurologique de Montréal, lequel est sûrement l'une des institutions les plus renommées au Canada, et des tests sont en cours, de concert avec le gouvernement du Québec, auprès des Indiens de cette région, pour vérifier s'il existe une contamination plus grande que celle qu'on connaît à l'heure actuelle.

[Traduction]

M. Neil: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il dire quelles nouvelles mesures il compte prendre pour coordonner la lutte contre l'hydrargyrisme et si son ministère a participé à la réunion fédérale-provinciale organisée récemment par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et les autorités provinciales?

[Français]

M. Lalonde: Oui, monsieur le président. Tout d'abord je référerai l'honorable député à un communiqué de presse conjoint du ministre de l'Environnement et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et de moi-même, dans lequel nous avons énoncé toutes les mesures prises par le gouvernement fédéral à cet égard durant les derniers mois. Ce communiqué de presse a été mis à la disposition de tous les députés; en outre, j'ai participé à une réunion conjointe avec mes deux collègues et trois ministres du gouvernement de l'Ontario pour mettre sur pied, en particulier, un comité au niveau des hauts fonctionnaires, au niveau des sous-ministres adjoints, entre nos trois ministères fédéraux et les trois ministères provinciaux, pour nous assurer d'une coordination efficace de toute notre action dans ce domaine.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LE PROJET D'AMÉLIORATION DE TOUTES LES INSTALLATIONS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA COLLABORATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne les projets annoncés récemment par M. Gary Louck, ministre du gouvernement de la Colombie-Britannique. Le gouvernement de cette province s'est engagé à construire de nouvelles routes et de nouvelles installations ferroviaires et portuaires dans le centre-nord de la Colombie-Britannique, au coût d'environ un milliard de dollars, et ce projet comporte des innovations au réseaux ferroviaire et portuaire nationaux. Le ministre peut-il dire à la Chambre dans quelle mesure son ministère ou tout autre ministère du gouvernement approuve ces projets, et que compte faire le gouvernement fédéral à cet égard?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'annonce faite par M. Louck est très trompeuse, en ce sens qu'elle laisse entendre que des décisions définitives ou des mesures fondamentales ont déjà été

[M. Neil.]

prises. Il y a eu des entretiens préliminaires sur certaines questions mentionnées par M. Louck, mais nous ne savons même pas encore si le coût du transport du charbon, auquel il a fait allusion, sera supérieur ou inférieur à la valeur actuelle du charbon ou à sa valeur prévisible sur le marché. Les études écologiques sont à peine commencées et sont loin d'être assez avancées pour qu'une décision puisse être prise. En outre, on n'a pas réglé la question des revendications des Indiens. De fait, il est tout à fait prématuré de parler de l'acceptation du projet de terminus Neptune, à Prince Rupert, puisqu'à l'heure actuelle, une étude de faisabilité seulement a été entreprise au sujet du terminus Neptune et aucune autre mesure n'a été prise jusqu'ici.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, comme tout projet important de mise en valeur des industries primaires ou extractives dans le centre-nord de la Colombie-Britannique devra dépendre de la participation du gouvernement fédéral, le ministre peut-il dire à la Chambre aujourd'hui ce qui a pu se passer depuis la signature de l'accord-cadre, en mars 1974, pour inciter le gouvernement provincial à faire cette annonce? Des études ont-elles été entreprises en vue de la réalisation de ces projets?

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, la question du député s'allonge trop pour la période des questions.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES TRAVAILLEURS DES PÂTES ET PAPIERS—
DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. Arnold Peters (Timiskaming): En l'absence du ministre du Travail, monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je poser ma question au premier ministre. Étant donné la grave crise économique que connaissent les localités touchées par les grèves dans l'industrie des pâtes et papiers, le premier ministre prendra-t-il les devants et chargera-t-il les hauts fonctionnaires du ministère du Travail de ramener les deux parties au différend à la table de négociation, où l'industrie fait preuve de mauvaise foi en faisant semblant de mal interpréter les indicateurs prévus dans la loi anti-inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ces grèves préoccupent bien des gens, dont plusieurs députés de ce côté-ci. Pour cette raison, nous avons tâché de bien préciser que les directives ne devraient pas servir de prétexte à un employeur ou à des employés pour se soustraire aux libres négociations collectives. Quant à demander au ministre du Travail de rapprocher les parties, monsieur l'Orateur, cela semble impossible, car la question relève des ministères du Travail provinciaux.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, comme ce différend touche le gouvernement fédéral non seulement à cause de la perte d'une de nos principales exportations, mais parce que les négociations ne se limitent pas à une seule province mais touchent l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et certaines provinces de l'Ouest, pourrait-on faire une exception et offrir les services de nos hauts fonctionnaires du Travail pour inciter, au besoin, les parties à revenir à la table de négociation?